



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E74785

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2024

ÉDITÉ LE 26/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/09/1998

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2014
300 200

Raison sociale : THERMI TEC

220 RUE DU Puits LACROIX
42650 ST JEAN BONNEFONDS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-ETIENNE 420 167 520

Siret : 420 167 520 00048

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 17909

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 120.146.879

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 120.146.879

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 04 77 25 44 99

Fax : 04 77 49 13 74

Portable :

Site Internet : www.thermi-tec.com

E-mail : contact@thermi-tec.com

Responsabilité légale :

PONTVIANNE ALAIN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	13/06/2020
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/06/2022
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.